

Image not found or type unknown



## héritage: partage enfants

Par **evyne45**, le **28/08/2012** à **13:10**

si l'un des enfants aide un parent malade et que ce dernier lui donne argent pour compenser cette aide,  
est-ce qu'après le décès du parent en question, les autres enfants peuvent réclamer une part de cet argent à l'enfant qui a aidé ?  
Ou l'argent que le parent donne lors de son vivant, à l'un de ses enfants, est-il considéré comme hors héritage et ne pourra être réclamé dans le partage ?

MERCI BEAUCOUP